



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 4 MARS 2021**  
**18 heures**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

**Absents représentés par son suppléant :**

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

**Absents excusés :**

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

\*\*\*\*\*

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de M. Jean-Claude BRAT, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

M. le Président précise qu'à la suite de nouvelles consignes préfectorales et si tous les membres en sont d'accord la séance sera diffusée sur la page facebook de Vichy Communauté (vidéo et son). A la demande de Mme Réchard, lors du dernier conseil communautaire, un groupe de travail peut être constitué pour réfléchir aux évolutions numériques.  
Avis favorable des membres.

M. le Président rappelle que la séance se déroulera en configuration Covid, crise sanitaire, avec un effectif limité. L'assemblée a été organisée avec, à minima, un représentant par commune en respectant le quorum.

## **ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION – POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FONDS EUROPEENS**

N°1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2021 -  
APPROBATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 04 février 2021 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS  
DU PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux communautaires des 07, 18 et 28 janvier qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 04 février 2021.

Mme Réchard s'interroge sur la décision 2021-06 concernant le contrat de prestations de services et la plateforme numérique « Ma ville Mon shopping ». La crise sanitaire a accéléré le processus de diversification du commerce de détail du centre-ville par une expérience client dite plus digitalisée et Mme Réchard s'en félicite. Elle souhaite tout de même savoir quel a été ou quel sera le rôle des chambres consulaires conjointement à la démarche de l'agglomération et des associations de commerçants également. Elle interroge ensuite sur le bilan 2020 de l'adhésion (quantité de commerçants, etc...).

M. le Président propose de fournir un bilan quantitatif et rappelle que la démarche avait surtout été approuvée pour le cœur urbain, à l'échelle de l'agglomération et que c'est ce même cœur urbain qui a bénéficié du plus d'adhésions. M. le Président concède que le dispositif a été un appui « informationnel ».

Mme Benoit ajoute que l'idée était d'être un soutien pour la mise en ligne et la création de boutiques, en fonction de la demande, et de sensibiliser les commerçants qui ne sont pas forcément au point avec le numérique.

Mme Réchard aborde ensuite la décision 2021-22 au sujet de la construction de la station de reminéralisation des eaux de captage à la Guillermie : elle profite de cette délibération pour relayer de nombreux témoignages, particulièrement aux alentours du 24 février qui se sont essentiellement manifestés sur les réseaux sociaux s'agissant de problèmes de mauvais goûts très prononcés (notamment de chlore) dans l'eau potable sur les communes de Châtel-

Montagne, de Saint-Clément et de la Chabanne. Elle poursuit en interrogeant M. le Président sur la question de la technologie utilisée par SAUR dans cette reminéralisation afin de savoir s'il y a un lien de cause à effet dans l'amélioration de la qualité du goût de l'eau.

M. le Président certifie qu'il n'y a pas de lien direct. Il est conscient qu'il y a un problème pour le goût de chlore et invite M. Kuchna à apporter des éléments de réponse.

M. Kuchna rappelle que M. Panin avait déjà donné une explication lors du dernier bureau communautaire : il y a effectivement un problème de goût sur ces parties-là en raison de l'eau qui stagne dans les tuyaux et qui oblige à traiter un peu plus près du consommateur, d'où le probable changement de goût. Il ajoute que des vérifications sont en cours afin de résoudre ce problème rapidement.

M. le Président poursuit et informe qu'il y aura sûrement des changements progressifs d'infrastructures qui seront nécessaires, justement pour éviter les longueurs de tuyaux en zone rurale qui obligent à chlorer un peu plus que sur les réseaux urbains. Les changements progressifs permettront d'avoir des zones plus régulières où l'on injectera des doses de chlore bien moindre et qui résoudront les problématiques actuelles de goût. Il conclut que ce ne sont pas là des problématiques sanitaires mais que les services y sont extrêmement vigilants. Enfin, il précise que l'amélioration de la qualité de l'eau dans les années à venir fera partie des sujets prioritaires des interventions sur les réseaux.

Mme Réchard aborde ensuite le sujet de la détection du virus et du traitement de la Covid-19 dans les eaux potables.

M. le Président affirme que l'on applique à la lettre tout ce qui est indiqué depuis le début de la crise sanitaire au sujet des traitements. Quant à la détection, elle est réalisée aujourd'hui sur un certain nombre de territoires, en particulier dans les grandes métropoles. Il confirme que Vichy Communauté n'a pas été sollicité pour être territoire test. Il rappelle d'ailleurs qu'il s'agit là d'eaux usées et non potables, sachant qu'il serait difficile de tester l'évolution du virus en montagne bourbonnaise puisque celle-ci est en réseau SPANC.

M. Sigaud intervient en suggérant, afin d'enlever le mauvais goût de chlore, de tirer de l'eau dans une bouteille et de la mettre au réfrigérateur.

Concernant les procédures en cours sur les gens du voyage, (décision 2021-20 et 2021-26) M. Mayet demande si un état des lieux (en termes d'obligation et de dispositif d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Vichy Communauté) peut lui être fait.

M. le Président propose de répondre à cette question en commission. Il précise cependant que Vichy Communauté, globalement, aujourd'hui, dans le schéma en vigueur, respecte ses obligations. Il ajoute qu'un nouveau schéma va être décidé et sera présenté à l'échelle départementale (co-piloté par la préfecture et le Conseil Départemental) avant l'été. Il appliquera de nouveaux objectifs assignés au territoire sachant que sur tous les territoires, la problématique majeure est avant tout la sédentarisation et non pas le manque de place pour les non sédentaires. Il conclut en se satisfaisant de tous les efforts réalisés par toutes les communes ces dernières années sur le sujet puisque l'Allier est l'un des départements les plus exemplaires en termes d'accueil des gens du voyage, ce qui, par conséquent, entraîne un afflux plus important.

### N°3 - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité, et à la suite du renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire de créer et de déterminer la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour et 2 abstentions : Mme Réchard et M. Mayet) décide :

- De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté d'agglomération Vichy Communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat,
  - De composer la Commission de Vichy Communauté comme suit :
    - 2 membres titulaires et 2 membres suppléants (le suppléant étant affecté à un titulaire) pour les communes de : Abrest, Bellerive-sur-Allier, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Vichy
    - 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour les 32 autres communes composant l'Agglomération
- La CLECT comprendra donc 46 membres titulaires et 46 membres suppléants.

- De désigner, pour siéger au sein de cette commission, en tant que titulaire ou suppléant, conformément aux désignations des Conseils municipaux, les conseillers municipaux figurant dans la liste annexée à la délibération.

#### N°4 - FINANCES – REPRISE ANTICIPEE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité de reporter à nouveau les déficits des Budgets Annexes qui ne s'équilibrent pas par leurs recettes propres, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour et 2 abstentions : Mme Réchard et M. Mayet), décide d'affecter conformément à l'annexe jointe à la délibération, les résultats du Budget Principal et les treize Budgets Annexes de l'Etablissement.

#### N°5 - FISCALITE - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2021 (rapporteur M Frédéric Aguilera)

Devant la volonté de stabiliser les taux de fiscalité pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une contre : Mme Réchard), approuve les taux, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : **0.396 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2.36 %**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

(Vichy-Cusset-Bellerive) – TEOM : **6.75 %**

- Cotisation foncière des entreprises : **28.63 %**

(Lissage du taux de CFE-U sur 5 ans depuis 2017)

(Lissage du taux de CFE-U sur 4 ans pour la commune de Saint-Pont depuis 2018)

M. le Président souligne que la stabilisation des taux est à nouveau proposée pour la neuvième année consécutive.

Mme Réchard souhaite expliquer la raison de son vote contre en précisant que le taux de la CFE (28.63 %, même s'il n'augmente pas) est presque de 2 % supérieur au taux moyen des agglomérations comparables (qui sont, elles, à 26.8 % selon la fiche de la DGFIP sur la référence nationale de fiscalité directe pour 2021). A l'heure où les entreprises ont connu une situation très difficile en 2021, elle suggère que l'on fasse une combinaison visant à soutenir toute l'activité économique sur le taux de CFE.

M. le Président lui rappelle que ce taux n'a pas été touché depuis neuf ans. Il ajoute qu'il y a une réforme à venir avec une prise de cette taxe dans le cadre de la diminution des taux de production.

N°6 - FISCALITE – FIXATION DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2021 POUR LES 36 COMMUNES CONCERNEES PAR L'ADHESION AU SICTOM SUD ALLIER (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (63 voix pour, 10 abstentions : M. Brat (et 2 procurations), M. Bruno, Devos, Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière et Mme Morier-Mizoule (et une procuration)), le produit attendu pour les 36 communes de Vichy Communauté fixé à 5 166 154 €.

Les taux appliqués en 2021 sur les 36 communes concernées sont indiqués dans le tableau présenté.

N°7 - BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET PRINCIPAL (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil le projet de Budget Primitif Principal pour l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière) :

1/ approuve le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 44 635 326,64 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 74 223 488,19 €.

Pour assurer l'équilibre financier de plusieurs budgets annexes de la Communauté d'Agglomération, le Budget Principal devra verser les participations suivantes :

Subventions de fonctionnement d'équilibre :

Budget Annexe Abattoir .....	1 905 718,67 €
Budget Annexe Immobiliers d'Entreprises.....	1 365 750,72 €
Budget Annexe Zones d'activités.....	382 241,89 €
Budget Annexe Aéroport.....	124 062,74 €
Budget Annexe Tourisme en Montagne Bourbonnaise.....	347 502,06 €
Budget Annexe Vichy Sport.....	355 131,91 €
Budget Annexe Tourisme.....	333 145,66 €

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes de stock de terrains, le budget principal inscrit en section d'investissement les avances remboursables suivantes :

Budget Annexe Zones d'Activités .....7 661 190,72 €

Budget Annexe PRU de Presles ..... 2 676 772,98 €

2/ Vote le budget qui lui est présenté :

a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes,

b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

3/ Mandat est donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2021, pour un montant maximum s'élevant à : **15 954 658,43 €.**

M. le Président rappelle que l'impact du Covid sur le budget 2020 est évalué à 1 690 000 € sur la section de fonctionnement. Il indique qu'il s'agit d'un impact très divers dans son contenu, tant en dépenses qu'en recettes – il prend pour exemple le manque de recettes du stade aquatique qui habituellement génère des recettes importantes et précise qu'il n'était pas possible de diminuer les dépenses sur ce type d'équipement, d'où le solde négatif important.

M. le Président souligne l'enjeu majeur du budget principal 2021 qui sera de rétablir la situation financière impactée par la crise du COVID-19, à court terme, sans dégradation du

service public comme il l'avait évoqué au débat d'orientation budgétaire. Il rappelle les propos de Mme Réchard en confirmant que le levier fiscal est extrêmement réduit : sur les ménages tout d'abord, en raison des différentes réformes mais aussi sur la fiscalité des entreprises : il estime qu'on ne peut pas, dans le contexte actuel, assommer les entreprises – la partie recettes est, de ce fait, extrêmement contrainte alors que la partie dépenses continue d'évoluer ( avec l'indice glissement vieillesse technicité qui augmente par exemple).

Il poursuit en affirmant que ces éléments de stabilité et/ou de baisse de nos recettes additionnés à des dépenses qui augmentent, génèrent une obligation d'économie, d'où le plan d'économie mis en œuvre avec un souci majeur de ne pas casser nos services au public. A ce sujet, M. le Président réitère ses remerciements à l'ensemble des vice-présidents et à l'ensemble des services pour avoir trouvé des économies en réduisant à hauteur de 800 000 € les dépenses courantes (300 000 € sur le secteur administration générale, 330 000 € sur le secteur des déchets ménagers et une répartition de 200 000 € restants sur l'ensemble des services).

M. le Président annonce que cet objectif de baisse a été atteint, ce qui nous permet de ne pas trop dégrader la situation financière de la collectivité. Il souligne la baisse de 3.47 % du niveau total des dépenses réelles ainsi que la baisse de 1.95 % des recettes, équilibre qu'il estime intéressant puisque ces éléments de cadrage permettent de maintenir une situation viable pour l'établissement.

Concernant la partie investissement, M. le Président revient brièvement sur quelques exemples :

- une année importante pour le plateau d'économie sportive - autour de 7 millions d'euros,
- La rive gauche de l'Allier en cœur urbain, entre les deux ponts, 2.5 millions d'euros (fin des programmes d'aménagement urbain),
- 3<sup>ème</sup> tranche du boulevard urbain – 2.4 millions d'euros,
- La voirie communautaire – 1.4 millions d'euros,
- Les opérations d'accompagnement Centres-bourgs – 1.3 millions d'euros,
- Voie verte régionale de Saint-Yorre à Billy – 915 000 €,
- FICT et CCAB – 836 000 €,
- Affluent de l'Allier – 524 000 €,
- Contrat d'aménagement touristique (en particulier dans la montagne bourbonnaise) – 400 000 €.

M. le Président affirme que le budget d'investissement reste basé sur des montants importants (25 millions d'euros sur le budget principal, le double avec les budgets annexes additionnés), pour une raison principale qui est celle de ne pas casser les carnets de commandes des entreprises du bâtiment et de travaux publics.

Concernant la dette consolidée, M. le Président rappelle que Vichy Communauté a souscrit à trois emprunts nouveaux en 2020 :

- 10 millions d'euros sur le budget principal,
- 3.8 millions d'euros sur le budget annexe – eau potable,
- 100 000 € sur le budget annexe aéroport,

soit une augmentation de l'endettement consolidé de 5,56 millions d'euros.

M. le Président rappelle que deux millions d'euros ont été contractualisés fin 2020 et encaissés sur le budget principal début 2021. Pour rappel, l'objectif d'endettement sur le budget principal est de 80 millions d'euros maximum jusqu'en 2025 pour rester – même s'il y a une augmentation à court terme, comme exposé au moment des orientations budgétaires, sur des ratios inférieurs aux douze années de désendettement prévus – M. le Président affirme que Vichy Communauté sera par ailleurs plus proches des neuf années de désendettement. Cela reste selon lui un niveau important mais qui permet à la fois de conserver des marges de manœuvre pour l'établissement et à la fois de porter tout au long du mandat les projets ambitieux apportés dans le cadre du projet de territoire qui sera présenté en juillet.

Il poursuit avec l'encours de dette de Vichy Communauté qui est sécurisé par une grande majorité d'emprunts à taux fixes (84 %) et qui permet de profiter des taux actuellement très bas (taux variable non-risqué adossé sur le livret A et Euribor pour 16 % de l'encours).

M. le Président termine son intervention en affirmant présenter un budget conforme aux orientations budgétaires.

Mme Réchard concède que le budget présenté est conforme au débat d'orientation budgétaire du 4 février mais elle souhaite cependant nuancer certains points particuliers :

- Elle considère, en fonctionnement, que les taux ainsi que les bases sont importants puisqu'on aboutit à 1 400 000 € supplémentaires de recettes fiscales qui font écho d'une part à la baisse des dotations de l'Etat, essentiellement en compensation de la taxe d'habitation qui disparaît par rapport à 2020 et qui s'élevait à 1 400 000 €.
- Toujours sur la partie fonctionnement, elle relève le quasi doublement des autres charges de gestion courante qui passe de 1 200 000 € à 2 200 000 € (lié au déficit des budgets annexes administratifs et à des subventions nécessaires à ces budgets en hausse de 800 000 €).
- Mme Réchard pointe le fait que la section de fonctionnement, qui est en baisse réelle de 2 000 000 €, qui s'affiche tout de même pour un total de 74 millions d'euros contre 65 millions d'euros grâce au résultat reporté anticipé de 8 millions d'euros. Il s'agit d'après Mme Réchard d'une forme d'artifice qui n'a rien d'illégal mais qui consiste à afficher un budget constant par rapport à celui de l'année dernière.

Sur la section d'investissement, Mme Réchard relève le principal point marquant qui est pour elle l'augmentation de cinq millions des emprunts, soit un tiers de plus qu'en 2020 (elle en déduit que le but est probablement de faire face aux baisses de subvention d'investissement).

Mme Réchard fait remarquer à l'assemblée que les subventions sont envisagées en baisse de deux millions d'euros par rapport à 2020. Elle conjugue cela à une fonte absolue des excédents de fonds capitalisés (qui passent de cinq millions d'euros à quasi zéro).

Elle estime que cette section d'investissement, qui apparaît presque en stabilité par rapport à 2020 à 44 millions d'euros, l'est grâce à un reste à réaliser de deux millions d'euros.

Mme Réchard revient sur les investissements listés par M. le Président. Elle invite l'assemblée à s'attarder sur la présentation croisée par fonctions/familles d'investissements. Elle considère que les parents pauvres de l'investissement sont la culture (avec seulement 80 000 €), la famille (96 000 €), le logement (seulement 256 000 €) et l'enseignement/formation (540 000 €). Mme Réchard dit comprendre les contraintes budgétaires dans lesquelles les agglomérations s'inscrivent aujourd'hui mais elle croit qu'il y a des choix à faire même si elle a conscience que l'impact de la crise sanitaire sera principalement essuyé par notre agglomération et par toutes les autres agglomérations qui sont les fers de lance des politiques structurelles, véritable avenir du territoire.

Mme Réchard appelle d'ores et déjà de ses vœux ce nouveau pacte financier et d'investissement pour le territoire entre l'agglomération et ses communes pour un meilleur équilibre au bénéfice de toutes les communes, particulièrement s'agissant du développement économique, de l'emploi et du cadre de vie environnemental et culturel.

Ce budget n'en faisant pas ses priorités à son sens dans un contexte qu'elle sait difficile, elle fait savoir qu'elle s'abstiendra de voter.

M. Mayet revient sur l'inquiétude suscitée par le niveau d'endettement. Il rappelle que l'on a la responsabilité d'être prudents face aux incertitudes que l'avenir nous présente.

Il rappelle que les 800 000 € d'économies de fonctionnement ne sont pas une opération blanche et attend de voir à l'avenir si cette baisse contribuera ou pas à maintenir le niveau de services.

Concernant les subventions, M. Mayet regrette de ne pas avoir eu le comparatif 2020-2021 car cela aurait pu permettre d'observer leur évolution. Il fait remarquer la baisse de subvention au PIJ alors qu'on aurait pu s'attendre, selon lui, à un maintien.

M. Devos comprend que l'exercice d'équilibre budgétaire est compliqué mais trouve dommageable de réduire la voilure sur les dépenses de fonctionnement, sachant que cette pandémie se poursuit. Il trouve dommageable d'impacter les services dirigés vers du public et affirme qu'il les aurait renforcé car ils sont au cœur de cette crise et apportent beaucoup à Vichy Communauté.

M. le Président rappelle que l'objectif était bel et bien de trouver un équilibre et de faire des économies sans affecter le quotidien de nos concitoyens.

Pour répondre à M. Mayet au sujet des subventions et du PIJ, il lui fait savoir que leur bilan d'activité a laissé apparaître une non utilisation de toutes les demandes de subventions de l'année 2020. Mme Chamoux-Bouillon confirme que cette baisse a été faite en concertation avec le PIJ qui en était tout à fait d'accord.

M. le Président fait savoir qu'il y a deux types d'associations :

- celles ayant violemment subi la crise sanitaire car la majorité de leurs recettes provient de l'organisation de manifestations diverses (lotos, etc...) et qui ont aussi des charges de fonctionnement assez fixes (de personnel etc...). Celles-ci ont de vrais problèmes financiers.
- d'autres associations qui tournent pour l'essentiel avec des subventions n'ont pendant presque un an organisé aucune activité, n'ont donc rien dépensé et se retrouvent même avec des excédents en 2020.

M. le Président affirme qu'il a même reçu des courriers d'associations vichyssoises n'ayant rien dépensé en 2020 et qui de ce fait ne demandent pas de subventions cette année. Il a donc demandé un réajustement des subventions au cas par cas, d'où le fait qu'il y ait des subventions en hausse et d'autres en baisse.

M. le Président rappelle que le PIJ est une association dont 60 % du budget est composé d'animations qu'on ne pourra pas organiser pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2021. Il revient sur son attachement à cette association pour l'avoir créée il y a maintenant 25 ans et assure qu'elle ne souffrira pas d'une vision purement gestionnaire. Il confirme mettre les moyens nécessaires pour accompagner notre jeunesse et en particulier nos étudiants sur ce territoire. Ne souhaitant pas constater, comme dans les grandes métropoles, des grandes files d'attente d'étudiants pour venir chercher à manger, il confirme l'analyse de nombreuses situations individuelles pour éviter cette situation.

Concernant la section investissement, M. le Président revient sur la remarque de Mme Réchard qui est de sacrifier la culture. Il rappelle, il y a deux ans, la création d'un nouveau conservatoire, pour un coût de cinq millions d'euros. C'est selon lui l'une des plus grosses dépenses d'investissement ces trois dernières années pour notre établissement et cette dépense l'a été en direction de la culture. Il promet que d'autres investissements seront faits sur la culture dans les années à venir (il prend pour exemple l'école de musique de Saint-Yorre). M. le Président termine son propos en confirmant que les investissements, pris par fonction, peuvent être extrêmement fluctuants d'une année sur l'autre.

M. Mayet trouve la réponse de M. le Président paradoxale concernant le PIJ parce qu'effectivement, il sait pertinemment qu'un certain nombre d'actions normales du PIJ ne pouvaient pas se tenir dans le contexte sanitaire et lui rappelle qu'il citait en même temps la nécessité de soutenir la jeunesse. Considérant donc que cette association, par convention, est en grande partie subventionnée par Vichy Communauté, il trouve qu'il aurait pu être opportun de la solliciter dans le cadre de la crise sanitaire pour soutenir la jeunesse sur différentes missions que celles qu'elle conduit.

M. le Président informe et confirme à M. Mayet que le PIJ participe avec Vichy Communauté à toutes les actions en direction de la jeunesse et a entre autres organisé la table ronde avec l'ensemble des étudiants de ce bassin pour trouver les solutions de protection de la jeunesse en cette période complexe.

N°8 - A/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Abattoir pour l'exercice 2021 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, 530 489,61 € en dépenses et 3 965 158,81 € en recettes,**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 790 358,81 €.**

En raison de la réalisation des opérations de cession de l'abattoir en 2021 et en vue de la clôture de ce budget annexe fin 2021 la section de fonctionnement est équilibrée par une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de **1 905 718,67 €.**

B/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Activités Touristiques en Montagne Bourbonnaise pour l'exercice 2021 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 1 766 361,72 €.**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 457 882,50 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une participation s'élevant à la somme de **86 350,44 €.**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2021, pour un montant maximum s'élevant à : **662 387,56 €.**

C/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE AÉROPORT VICHY-CHARMEIL

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Aéroport VICHY-CHARMEIL pour l'exercice 2021, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 395 989,49 €.**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 218 556,00 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une participation s'élevant à la somme de **124 062,74 €.**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2021, pour un montant maximum s'élevant à : **240 500 €.**

#### D/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Assainissement pour l'exercice 2021 présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 8 756 083,57 €.**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 10 617 378,51 €.**

#### E/ BUDGETS PRIMITIFS 2021- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Eau Potable pour l'exercice 2021 présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 7 958 723,05 €.**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 9 937 677,41 €.**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2021, pour un montant maximum s'élevant à : **3 855 483,03 €.**

#### F/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIERS D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Immobiliers d'Entreprises pour l'exercice 2021, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 6 495 028,02 €.**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 3 049 172,72 €.**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2021 pour un montant maximum s'élevant à **758 832 €.**

#### G/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Portage de Repas pour l'exercice 2021, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 13 417,00 €.**

**En section de Fonctionnement, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 56 144,44 €.**

#### H/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe PRU de Presles pour l'exercice 2021, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **3 452 192,26 €**.

**En section de Fonctionnement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 452 119,56 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **2 676 772,98 €**.

#### I/ BUDGETS PRIMITIFS 2021- BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe SPANC pour l'exercice 2021, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **25 642,60 €**.

**En section de Fonctionnement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **148 200 €**.

#### J/ BUDGETS PRIMITIFS 2021- BUDGET ANNEXE TOURISME

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe tourisme pour l'exercice 2021, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **52 476,92 €**.

**En section de Fonctionnement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **539 044,00 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une participation s'élevant à la somme de **333 145,66 €**.

#### K/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Transports en Commun, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **898 062,66 €**.

**En section de Fonctionnement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **6 279 458,30 €**.

#### L/ BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE VICHY SPORT

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Vichy Sport, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **22 000,00 €**.

**En section de Fonctionnement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 514 819,00 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une participation exceptionnelle s'élevant à la somme de **355 131,91 €**.

#### M/ BUDGETS PRIMITIFS 2021- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), approuve le projet de Budget Primitif Annexe Zones d'Activités, présentant les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **12 993 973,59 €**.

**En section de Fonctionnement**, il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **12 780 424,76 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une participation s'élevant à la somme de **28 913,75 €**.

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de ce budget annexe de stock de terrains, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2021 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **7 661 190,72 €**.

#### N°9 - BUDGET 2021 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME-CRÉDITS DE PAIEMENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire aux budgets les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par l'Etablissement, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), décide :

- De poursuivre la gestion des dépenses d'investissement des budgets « Principal » et annexes « Assainissement collectif », « Transports en commun », « Immobiliers d'Entreprises » et « Eau potable » dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles et des crédits de paiement annuels,
- De modifier les autorisations de programme et notamment les crédits de paiement 2021, lorsque cela est nécessaire, tels qu'ils figurent dans les tableaux joints annexés à la délibération,
- De créer les autorisations de programme suivantes, dont les crédits de paiements sont répartis dans l'annexe jointe à la délibération :
  - AP834 - « Bases de loisirs tourisme » pour un montant global de 5 200 000 € en dépenses et 3 900 000 € en recettes sur le budget principal,
  - AP837 - « Plan vélo » pour un montant global de 4 500 000 € en dépenses et 2 700 000 € en recettes sur le budget principal.

#### N°10 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - EXERCICE 2021 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les demandes d'admissions en non-valeur, présentée par Monsieur le Trésorier Principal de Vichy pour la somme de 69 385.54 € se répartissant comme suit :

Pour le budget annexe « Eau potable » :

- article 6541 => 752 pièces pour un montant de 65 211.54 €
- article 6542 => 65 pièces pour un montant de 4 174.00 €

Soit 817 pièces pour un montant 69 385.54 € correspondants à des impayés de redevance eau potable sur les exercices 2003 à 2020.

Ces créances seront imputées sur les articles 6541 « créances admissions en non-valeur » et 6542 « créances éteintes » des budgets précités.

Mme Réchard revient sur la quantité d'admissions en non-valeur sur le budget eau. Elle constate qu'il y a 752 pièces. Elle demande donc si l'on doit comprendre que ces 752 pièces comptent 2 factures pour un montant total de 65 000 €. Elle demande s'il s'agit là d'un phénomène récurrent ou s'il y a un lien conjoncturel avec la paupérisation accélérée pendant ou par la crise sanitaire. Si oui, elle souhaite connaître les dispositions d'accompagnement qui peuvent être envisagées puisqu'elle constate dans la délibération suivante l'inscription de provisions d'un montant équivalent sur l'eau potable et l'assainissement. Elle estime donc qu'en passant ces provisions, on entérine le fait que l'on va avoir de manière récurrente 65 000 € de provisions pour risque sur l'eau et la même somme sur l'assainissement.

M. le Président précise que nous avons un recul consolidé sur l'assainissement mais pas sur l'eau potable car c'est la première année où nous en avons la gestion.

M. Kuchna confirme les propos de M. le Président et propose d'envoyer les bilans dans un avenir proche.

#### N°11 - PROVISIONS 2021 (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 4 abstentions : M. Devos, M. Mayet, Mme Réchard, Mme Verrière), décide :

- D'inscrire, sur le budget principal, une provision pour risques et charges de 170 247 € correspondant à la prévision de redevance post-exploitation versée par le délégataire du service des déchets non dangereux du Guègue.

- De réaliser les opérations suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :

- Budget Principal : Inscription, au titre du budget primitif 2021, d'une provision d'un montant de 7 000 € correspondant à la moyenne du montant des admissions en non valeurs des trois derniers exercices.

- Budget Immobiliers d'Entreprises : Inscription, au titre du budget primitif 2021, d'une provision d'un montant de 5 500 € correspondant à la moyenne du montant des admissions en non valeurs des trois derniers exercices.

- Budget Assainissement : Inscription, au titre du budget primitif 2021, d'une provision d'un montant de 68 000 € correspondant à la moyenne du montant des admissions en non valeurs des trois derniers exercices.

- Budget Spanc : Inscription, au titre du budget primitif 2021, d'une provision d'un montant de 1 800 € correspondant à la moyenne du montant des admissions en non valeurs des trois derniers exercices.

- Budget Eau potable : Inscription, au titre du budget primitif 2021, d'une provision d'un montant de 70 000 € correspondant au montant des admissions en non valeurs de l'exercice 2020.

#### N°12 - MODIFICATIONS TARIFS - TAXE DE SEJOUR (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Mayet), décide d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au Réel :

1° Les palaces

2° Les hôtels de tourisme

3° Les résidences de tourisme

4° Les meublés de tourisme

- 5° Les villages de vacances  
 6° Les chambres d'hôtes  
 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques  
 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air  
 9° Les ports de plaisance  
 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.

Les tarifs ci-dessous, sont approuvés et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Catégories d'hébergements	Taxe communale	Taxe départementale	Taxe de séjour
Palaces	3,64 €	0,36 €	<b>4,00 €</b>
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,27 €	0,23 €	<b>2,50 €</b>
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,82 €	0,18 €	<b>2,00 €</b>
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,14 €	0,11 €	<b>1,25 €</b>
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,64 €	0,06 €	<b>0,70 €</b>
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,55 €	0,06 €	<b>0,61 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,36 €	0,04 €	<b>0,40 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,20 €	0,02 €	<b>0,22 €</b>
Hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus*	5,00%	+10%	<b>5%+10%</b>

(Rappel du plafond : 3.64€ + 10%)

La période de perception est reconduite du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année,  
 Les modalités de recouvrement sont instaurées comme suit :

- Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août : déclaration et reversement avant le 30 septembre,
- Période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre : déclaration et reversement avant le 31 janvier de l'année N+1

Les exonérations législatives et réglementaires appliquées sont :  
Bénéficiaire d'exonération :

- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 €

N°13 - SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2021 (rapporteur M. Franck Gonzales)  
Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Mayet) approuve :

- la modification de la grille tarifaire du Stade Aquatique,
- la modification de la grille tarifaire des piscines communautaires,
- la création des tarifs de location de vélos sur le site de la rotonde,
- les tarifs figurants en annexe de la délibération.

N°14 - REVERSEMENT D'INDEMNITES PERÇUES PAR VICHY COMMUNAUTE A LA COMMUNE DU VERNET (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que Vichy Communauté procède au recouvrement des sommes allouées au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative (1000 € pour chaque contentieux) par jugements du 15 décembre 2020, et reverse ensuite ces sommes soit 2000 € à la commune du Vernet qui en fera son affaire dans les relations contractuelles qui la lie avec COVEA.

N°15 - ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Devant la nécessité de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingt-trois mille euros (23 000 €) valorisations des prestations en nature comprises (mise à disposition locaux, matériels et personnels), le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Mayet) décide :

- d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

- Comité des Œuvres Sociales de Vichy Communauté : 149 476,40 €
- Cavilam : 181 000 €
- Vichy Communauté Développement : 263 700 €
- Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa Région : 71 500 €
- E2D : 24 700 €
- Jardin de Cocagne : 28 600 €
- SIEL : 54 050 €

*Dont 17 750 € pour le poste facilitateur relations entreprises*

*Dont 33 800 € de subvention PLIE pour la recyclerie*

*Dont 2 500 € de subvention PLIE pour le magasin de la recyclerie*

- Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole SASP : 127 500 €

*(255 000 € correspondant à la subvention pour la saison 2020/2021 avec un versement d'un acompte d'un montant de 127 500 € effectué en septembre 2020 et le solde d'un montant de 127 500 € effectué en janvier 2021).*

- Société des Courses : 340 000 € Dont 150 000 € de subvention de fonctionnement, 90 000 € de subvention d'investissement et 100 000 € de subvention exceptionnelle d'investissement.

- Vichy Triathlon : 30 756 €

*(Dont 4 000 € de subvention de fonctionnement et 26 756 € au titre des mises à disposition)*

- Point Information Jeunesse : 115 000 €

- d'autoriser M. le Président ou le vice-président délégué à signer les conventions ou avenants annexés à la délibération.

Mme Réchard revient sur la situation difficile que connaît le Cavilam, victime de la crise sanitaire dans son activité. Elle renouvelle son soutien à cette institution emblématique de la vie étudiante vichyssoise. Elle regrette cependant qu'il n'y ait pas eu dans cette convention annexée, les résultats réels et la situation comptable de l'association ainsi que les actions engagées par Mmes Cannevet et Bel s'agissant des actions correctives à apporter au fonctionnement interne du Cavilam (gestion, gouvernance et politique managériale).

Elle indique qu'elle votera pour puisque cela conditionne aussi la survie de cet établissement important pour Vichy, mais avec une réserve importante sur la transparence de ce dossier.

M. Aguilera trouve son discours suspicieux et maladroit alors que le Cavilam est dans une période où il se trouve au bord du gouffre.

#### N°16 - ENGAGEMENT DE GARANTIE PREMIERE DEMANDE AGENCE FRANCE LOCALE ANNEE 2021 (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Mayet) décide :

- ... que la garantie de Vichy Communauté soit octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que Vichy Communauté est autorisée à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,

- La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par Vichy Communauté pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- Si la Garantie est appelée, Vichy Communauté s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- Le nombre de Garanties octroyées au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

M. le Président ou son représentant, est autorisé, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Vichy Communauté, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe de la délibération.

#### N°17 - ARCHIVES - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve l'adhésion à l'Association des Archivistes Français en tant que membre adhérent en catégorie 2, soit 200 € par an.

Délégation est donnée au Président ou à son représentant pour signer les documents d'adhésion.

N°18 - PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITÉ 2017-2020 - PROLONGATION DU DISPOSITIF DU FICT POUR L'ANNÉE 2021 (rapporteur M. Jean-Marc Bourel)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : Mme Réchard), approuve la prolongation à titre exceptionnel du dispositif FICT pour l'année 2021 dans l'attente de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité pour la période 2021-2027, afin de participer à la relance de l'économie, ainsi que les projets d'investissement des communes pourront être programmés par délibération du conseil communautaire (projet engagé juridiquement en 2021).

Il sera retenu les montants annuels calculés par commune lors de l'élaboration du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité en 2017, pour l'année 2021.

M. Bourel rappelle qu'avec les conditions sanitaires exceptionnelles, le pacte fiscal et financier n'a pas pu être étudié avant la fin d'année 2020. Il est donc proposé de reconduire le pacte 2017-2020 sur 2021 avec une présentation éventuelle en juillet.

M. Aguilera précise qu'il s'agit effectivement d'une prolongation et que son impact sur le FICT est une mesure importante de soutien sur toutes les communes de notre territoire dans cette période de crise

Mme Réchard souhaite expliquer son abstention de vote puisqu'elle attend la présentation du nouveau pacte qu'elle espère ambitieux.

M. Aguilera lui précise que la délibération concerne le prolongement du FICT, donc du soutien à l'investissement des communes rurales (en particulier).

N°19 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Mayet) décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1er avril 2021 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités.

Mme Benoit souligne que l'on retrouve exclusivement dans le tableau des emplois permanents des modifications de taux horaire. Elle explique qu'avec le jeu des créations/suppressions habituelles, on crée des emplois qui correspondent aux taux souhaités et on supprime l'emploi correspondant qui n'est plus adapté.

Quant aux emplois non permanents, on retrouve comme chaque année le tableau des emplois saisonniers avec une présentation quelque peu modifiée puisqu'ils sont entièrement détaillés. On retrouve donc l'amplitude maximum des emplois qui peuvent être pourvus, notamment si la saison se déroule sans contrainte sanitaire particulière. Elle précise que ce sont donc des postes qui ne seront sans doute pas tous occupés, ou du moins pas simultanément. Elle précise que l'on retrouve dans ce tableau à la fois des postes qui sont liés typiquement aux activités saisonnières mais aussi des renforts ponctuels sur certains services et des appoints pour les gestions de congés sur le fonctionnement de certains autres services.

Mme Benoit conclue en précisant que ce tableau des effectifs a été approuvé par le comité technique le 25 février 2021.

**COHESION SOCIALE – CULTURE – ENFANCE-JEUNESSE – ACTION SOCIALE – SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL - SANTE**

N°20 - MISE EN PLACE DE LA SECONDE SPECIALITE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Devant la nécessité de la mise en place de la seconde spécialité afin de pouvoir conserver l'agrément comme Conservatoire à Rayonnement Départemental, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place de la seconde spécialité à compter de l'année scolaire 2021-2022, ainsi que le recrutement d'un P.E.A (Professeur d'Enseignement Artistique) de la spécialité Théâtre dès le mois de septembre 2021 qui permettra de consolider les « Arts de la scène ».

Mme Réchard se félicite de la mise en place de cette seconde spécialité (qui est une des conditions pour que ce conservatoire bénéficie d'un classement à rayonnement départemental) qui avait déjà été évoquée en conseil municipal de Vichy il y a deux mandats.

Ceci étant, Mme Réchard estime qu'un seul professeur à temps partiel est trop peu pour en faire un véritable pôle ressource. Elle concède qu'il s'agit là d'un démarrage et espère que le projet prévoit une montée en charge bien plus importante dans les années à venir autant qu'une collaboration avec les troupes locales, façon aussi de développer des talents locaux qui ensuite feront rayonner sur des scènes nationales voire internationales des comédiens comme certains de nos musiciens formés initialement au conservatoire et issus du CRD de Vichy Communauté font actuellement rayonner la ville à travers leur notoriété.

Mme Benoit confirme ce choix tout à fait assumé, la seconde spécialité étant « art de la scène » de manière plus générale. Il faudrait pour le théâtre se positionner officiellement avec la DRAC pour pouvoir entrer dans la seconde spécialité théâtre ou danse. Vichy Communauté a cependant préféré, en collaboration avec la DRAC, mettre en place cette seconde spécialité « art de la scène » qui est plus large et dont le théâtre n'est qu'une petite partie et qui a commencé à se mettre en place depuis la rentrée dernière, ce que la crise sanitaire a retardé. Ceci étant, Mme Benoit affirme qu'il y a déjà un programme assez vaste et varié et que le théâtre pourra éventuellement se développer à l'avenir.

**N°21 - COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2021 - INVESTISSEMENT PREMIERE TRANCHE (rapporteur M. Michel Marien)**

Devant l'intérêt de maintenir, voire d'améliorer le niveau d'équipement de proximité, notamment de ceux qui favorisent les rencontres multi générationnelles au sein des quartiers prioritaires et de veille active identifiés par le contrat de ville de l'agglomération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

1/ d'allouer une subvention d'**investissement** dans les conditions suivantes :

Porteur de projet	descriptif	Montant
Centre Social René Barjavel	Acquisition de matériels audio et vidéo	8 641 €
Epicerie Solidaire de Vichy	Création d'une cuisine	18 889 €
Le gang des dérailleurs	Acquisition de six vélos et de casques	1 000 €

2/ d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous documents contractuels liés à la présente programmation.

M. Marien indique que cette délibération fait suite à l'appel à projet lancé en novembre 2020 pour élaborer la programmation du contrat de ville 2021 de la communauté d'agglomération de Vichy. Il s'agit de voter des crédits d'investissement qui sont liés à des actions relevant du pilier 1 ou du pilier 2 (le pilier 1 concernant la cohésion sociale, le pilier 2 concernant le cadre de vie et le renouvellement urbain).

N°22 - PETITE ENFANCE - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET FINANCIER – MODIFICATION (rapporteur Mme Nathalie Chamoux-Bouillon)

Devant la nécessité de mettre à jour le règlement de fonctionnement et financier des structures d'accueil des jeunes pour modifier la composition de la commission d'attribution des places dans les structures « petite enfance », le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le règlement de fonctionnement des structures « petite enfance ».

N°23 - ENFANCE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DAHLIR 03 ET LA CAF DE L'ALLIER - DISPOSITIF DAHLIR HANDICAP (rapporteur Mme Nathalie Chamoux-Bouillon)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de la convention de partenariat pour la continuité du dispositif DAHLIR Handicap-Accueil de loisirs.

L'indice de rémunération correspondant au grade d'assistant socio-éducatif de 2ème classe, sera ajouté, lorsqu'il est fait appel à un éducateur spécialisé dans le cadre de la refacturation des journées d'encadrement supplémentaires prises en charge par la CAF Allier pour l'accueil de chaque enfant dans le cadre du dispositif.

Mme Chamoux-Bouillon rappelle que le DAHLIR existe déjà par une convention passée avec la CAF. Elle indique que c'est un organisme qui permet l'accompagnement et l'intégration des enfants en situation de handicap(s) dans les centres de loisir. L'accueil de ces enfants nécessite plus de personnel pour pouvoir les encadrer. Elle indique que, jusqu'à présent, la CAF, via le DAHLIR remboursait à Vichy Communauté le recrutement de personnel supplémentaire pour l'accueil de ces enfants.

L'année dernière, le recrutement d'un animateur supplémentaire n'a pas été suffisant au regard de certains handicaps plus lourds qui nécessitent, eux, du personnel plus qualifié, notamment des éducateurs spécialisés. Le tarif horaire d'un éducateur spécialisé est donc par conséquent plus élevé qu'un animateur. Il est donc proposé deux tarifs différents dans cette convention, en fonction des compétences des personnes recrutées.

N°24 - ALSH - CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION ENFANCE-JEUNESSE DE SAINT RÉMY EN ROLLAT ET LA COMMUNE D'ESPINASSE-VOZELLE (rapporteur Mme Nathalie Chamoux-Bouillon)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, une abstention : M. Bruno), autorise M. le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune d'Espinasse-Vozelle, pour l'accueil de 10 enfants maximum, pour les périodes de petites vacances et 12 enfants maximum pour le séjour de juillet, ainsi que la convention avec l'Association Enfance-Jeunesse, pour l'accueil de 12 enfants maximum, pour les séjours d'hiver, de printemps, d'août et d'automne.

Le versement par Vichy Communauté de 20.40 € par journée-enfant facturée après chaque séjour est validé.

Mme Chamoux-Bouillon précise qu'il s'agit ici d'un partenariat avec l'association Enfance-Jeunesse de Saint-Rémy-en-Rollat datant de 2014. Ce centre n'est pas un centre communautaire mais a accueilli pendant plusieurs années des enfants extérieurs à Saint-Rémy-en-Rollat. Ce partenariat financier était de 12 places à 27 € par jour et par enfant accueilli, soit un budget conséquent pour Vichy Communauté.

Ce partenariat s'est étendu en 2016 sur la commune d'Espinasse-Vozelle qui est un centre communal, toujours sur le même tarif.

Une étude a montré que tous les centres de l'agglomération accueillent des enfants venant d'hors agglomération, ce qui pose un problème d'équité tarifaire.

De ce fait, afin de rééquilibrer les budgets, le prix de revient d'un enfant accueilli a été

recalculé et fixé à 20.40 € dans un premier temps, avant d'envisager la dénonciation de cette convention.

M. Marien rappelle que le centre d'Espinasse-Vozelle était un centre de loisirs communautaire en 2009, lors de sa création et qu'il l'a été jusqu'en 2013.

M. le Président précise aussi que cette thématique sera abordée dans les groupes de travail sur les problématiques mutualisation/transfert de compétence.

Mme Chamoux-Bouillon remercie pour les retours des questionnaires sur les états des lieux de l'existant sur les différentes communes de l'agglomération.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR –  
TOURISME – SPORT ET ECONOMIE DU SPORT – BOIS – FORET – ECONOMIE  
CIRCULAIRE – RELATIONS INTERTERRITORIALES ET POLE  
METROPOLITAIN – POLITIQUE D'ACCUEIL – PROTECTION ET  
VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DES PAYSAGES**

N°25 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE DANS LE CADRE DE CAP 2025 (rapporteur M. François Sennepin)

Devant la nécessité de préciser les modalités financières de la convention de partenariat signée avec l'Université de Clermont-Auvergne visant la mise en place du CITY LAB de Vichy, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant à la convention.

Mme Réchard suggère pour les nouveaux élus que plusieurs volets du tableau synthétique budgétaire des actions prévues dans ce cap 2025 avec l'université Clermont-Auvergne soient détaillés. Mme Réchard constate que le tableau de financement laisse apparaître un budget d'un million d'euros pour la création de la maison de santé. Voyant que ce budget n'est ni porté par l'agglomération, ni par l'UCA, elle demande qui en est le financeur, quel est le projet réel et quels sont les engagements actuels. Au regard de la crise sanitaire qui accélère en même temps qu'elle amplifie les problématiques des étudiants en matière de santé (particulièrement le renoncement aux soins et la prise en charge psychologique), la mise en place effective de cette maison de santé est, selon elle, une priorité.

D'autre part, Mme Réchard demande si le poste doctorant financé à hauteur de 135 000 € concerne un travail sur l'histoire de Vichy.

Mme Réchard demande ensuite quel est le projet du tiers-lieu sur l'innovation du sport. Elle souhaite en effet savoir à quoi correspond en terme d'ETP à Vichy l'essentiel de la contribution de l'UCA qui est apporté par de la valorisation à hauteur de 160 000 € de temps d'encadrement. Mme Réchard conclut son intervention en soulignant à nouveau la nécessité pour notre agglomération d'attirer encore et encore des étudiants et des filières supplémentaires et demande s'il y a au cours de ce cap 2025 d'ores et déjà un apport en nombre d'étudiants supplémentaires.

M. le Président propose à Mme Réchard, afin d'éviter une multitude de quiproquos, une présentation en commission du dispositif « e-site/city-lab » puisqu'il ne s'agit pas là de développement des filières universitaires en tant que tel.

M. le Président revient sur l'aspect médical et santé des étudiants. C'est pour lui un vrai sujet évoqué régulièrement avec l'ensemble des étudiants, même au-delà de la crise. Il confirme rencontrer une à deux fois par an l'ensemble des bureaux des élèves de toutes les filières et écoles de l'agglomération pour traiter ces problèmes. Il rappelle avoir obtenu un temps partiel d'infirmière sur notre territoire qui n'existait pas auparavant. Il concède que c'est insuffisant mais c'est pour lui un premier pas. Des concertations ont lieu avec l'université et la médecine

universitaire pour développer cet axe. Effectivement, dans le cadre de l'espace de santé globale qui va s'implanter dans le cœur de ville, M. le Président souhaite que ce thème ait une place importante pour nos étudiants permanents ainsi que pour nos étudiants du Cavilam qui ont du mal à accéder aux soins du fait du manque de médecins en zone urbaine.

M. le Président conclut qu'il y a donc un travail important à faire autour de la santé et propose, en collaboration avec l'infirmière du Pôle Lardy et dans le cadre de la commission qui évoquera e-site cap 2020-2025, d'expliquer le projet de développement.

M. Sennepin ajoute que M. Bernard, président de l'UCA, a été sensibilisé sur le déficit en termes de suivi de santé auprès des étudiants. Il a été sensible à cela et la situation de crise sanitaire actuelle a provoqué des engagements pour rattraper notre retard sur le plan de la santé et nous pouvons espérer, à terme, obtenir un ETP.

Pour conclure, M. Sennepin revient sur la belle dynamique des filières et des formations de notre territoire, en particulier la filière STAPS.

Pour terminer, M. Laloy rappelle que la volonté de l'université d'Auvergne était de développer des partenariats avec des territoires pour qu'il y ait des projets de recherche qui collent aux thématiques que souhaitent développer les territoires. Chaque territoire du département de l'Allier a fait des propositions à l'université d'Auvergne afin qu'elle puisse mettre en place des moyens de recherche sur ces thématiques. Il s'agit pour le territoire de Vichy, d'axer ces recherches sur le thème de la santé et plus précisément sur la thématique des bienfaits du sport en faveur de la santé. C'est la raison pour laquelle cet avenant laisse apparaître essentiellement les moyens de recherche consacrés par l'université (temps de doctorants, de travail de recherche, d'ingénierie, etc...) ; Alors même que le territoire porte son projet de façon opérationnelle, l'université vient l'enrichir avec des moyens en recherche : C'est le cas ici pour Vichy, et c'est aussi le cas sur d'autres thématiques telles que les mobilités (en lien avec l'IUT de Montluçon), sur l'alimentation (avec l'Irstea de Montoldre).

#### N°26 - PLAN DE RELANCE DES ENTREPRISES - REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS « REGION UNIE » (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de signer l'avenant n°1 à la convention de participation au Fonds « Région Unie », qui prévoit notamment la prolongation de l'accord de l'aide jusqu'au 30 juin 2021, une avance remboursable attribuée aux entreprises d'un montant compris entre 3 000 € et 30 000 € (montant déterminé selon les besoins de l'entreprise), une durée de remboursement de 5 ans maximum, comprenant un différé d'amortissement de 24 mois maximum.

M. Laloy rappelle que le fonds « Région Unie » est un dispositif mis en place en juin 2020 par le Conseil Départemental pour lequel les territoires ont été appelés à contribuer pour soutenir les entreprises dans la période de crise économique actuelle (à hauteur de 2 € par habitant).

Dans la mesure où la situation économique ne va pas s'arranger tout de suite et que certaines de nos entreprises sur notre territoire rencontrent aujourd'hui encore des difficultés, la Région a fait la proposition de prolonger le dispositif au moins jusqu'à l'été 2021. L'agglomération est donc sollicitée pour accompagner de son côté aussi ce prolongement de dispositif avec notamment quelques modifications sur les critères d'attribution d'avance remboursable puisqu'au-delà de ce prolongement au 30 juin 2021, il est également possible d'obtenir une avance remboursable de 30 000 € contre 20 000 € sur le précédent dispositif (cela intègre les entreprises jusqu'à 20 salariés contre celles jusqu'à 9 salariés auparavant) et le critère du chiffre d'affaire est tout simplement exclu (limité à 1 million d'euros de chiffre d'affaire annuel auparavant). M. Laloy précise que les entreprises qui avaient déjà sollicité le fonds peuvent renouveler leur demande dans la limite d'un plafond de 30 000 €. M. Laloy rappelle pour information que, grâce à ce dispositif, des entreprises en ont déjà bénéficié (55 entreprises du secteur touristique à l'été 2020 – soit 237 000 € d'avance remboursable. Sur le fonds micro-TPE, 233 000 € d'avance remboursable ont été versés pour 21 entreprises).

N°27 - FONDS D'INTERVENTION POUR LA RELANCE DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE - PROLONGATION DU DISPOSITIF (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prolonger le dispositif du Fonds d'Intervention pour la Relance des Entreprises (F.I.R.E.) Vichy Communauté jusqu'au 30 juin 2021, avec les mêmes modalités d'intervention (avance remboursable de 2000 à 15000 €, établie sur les dépenses immobilières des entreprises (loyers, remboursement d'emprunt lié à un investissement immobilier ou mobilier immobilisé), à titre exceptionnel, l'aide pourra prendre la forme d'une subvention dès lors que les enjeux liés à l'emploi, à la dynamique commerciale ou à une raréfaction d'offre de soins seront avérés)).

Les crédits nécessaires aux versements de ce fonds seront inscrits au budget principal antenne 276-0016 (fonds d'urgence COVID).

M. Laloy rappelle que l'agglomération avait pris la décision de compléter les différents dispositifs de soutien aux entreprises (nationaux ou régionaux) existants par un dispositif local qui soit extrêmement souple pour ne délaissier aucune entreprise sans solution du fait de critères trop contraignants.

Avec ce fonds, la situation des entreprises a été étudiée quasi au cas par cas lors d'un comité d'attribution des avances remboursables jusqu'à 4 000 €. M. Laloy informe qu'il a été accordé environ 150 000 € d'aide à des entreprises locales au total.

N°28 - AIDE A L'IMMOBILIER POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE - AVENANT CONVENTION VILLE DE VICHY - VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy).

Devant la nécessité de prolonger, par avenant, le dispositif d'aide à l'immobilier pour les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente entre la Ville de Vichy et Vichy Communauté, jusqu'au 31 décembre 2021, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention initiale.

M. Laloy rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui fonctionne bien puisqu'une dizaine de dossiers ont été accompagnés sur l'année 2021, ce qui représente 9 300 € de subvention pour Vichy Communauté et autant pour la ville de Vichy.

Il est donc proposé de voter cet avenant pour prolonger l'application de ce dispositif avec 5% pour la ville de Vichy, 5% pour la communauté d'agglomération et 20% pour le conseil départemental avec un plafond de dépense éligible à 50 000 €.

N°29 - AEROPORT DE VICHY CHARMEIL - SIGNATURE DE CONVENTION - SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant le besoin de faire évoluer le service météorologique fourni par Météo France sur l'aérodrome, au niveau 3 (fourniture de METAR – prévisions météorologiques automatiques à 12h), et considérant que cette augmentation de niveau de service permettra aux usagers aéronautiques d'accéder à l'aérodrome dans des conditions de sécurité supérieure, et de garantir une augmentation de trafic à terme, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet d'augmentation de niveau de service.

Les crédits sont sollicités au budget Primitif 2021 à hauteur de 95 000 € HT, afin de pouvoir engager les travaux en 2021, ainsi que le Fonds de Concours auprès de la D.G.A.C Paris.

M. le Président est autorisé à signer la convention.

M. Laloy précise que ce passage en niveau 3 se traduit par l'installation de matériel sur le site de l'aéroport (télé mètres qui permettent de mesurer la hauteur des nuages en seuil de piste ainsi que des capteurs du temps présent).

Ce dispositif représente 95 000 € HT d'investissement qui seront portés par l'agglomération avec une participation de la Direction Générale de l'Aviation Civile à hauteur de 90 000 €.

**AMENAGEMENT ESPACE - HABITAT ET URBANISME – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGIES – TRANSPORTS – AGRICULTURE – ESPACES NATURELS SENSIBLES – USAGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

N°30 - ELABORATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE BILLY – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Billy, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et prend acte que cette AVAP constitue dès lors la partie réglementaire du Site Patrimonial remarquable (SPR) de Billy conformément à la loi LCAP de 2016,

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Billy.

N°31 - FICT 2017-2020 - 22EME PROGRAMMATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Devant la nécessité d'arrêter une 22<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun décrits ci-dessous :

		<b>FICT Communes / Vichy Communauté</b>			
<b>Communes</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun</b>	<b>FICT 2017-2020</b>	<b>FICT Restant disponible (avant décision du CC)</b>	<b>FICT retenu au titre de l'opération</b>
<b>Brugheas</b>	Rénovation complète des rues des Fourneaux et de la Carcaille	23 490 €	146 636 €	24 748.5 €	5 872 €
	Aménagement d'un parking de 14 places de stationnement aux abords de l'école	11 328 €			2 832 €
	Remplacement du chauffage et autres travaux divers concernant la salle socio-culturelle	61 000 €			15 000 €
<b>Ferrières-sur-Sichon</b>	Installation d'un poteau d'incendie	1 840 €	81 120 €	9 343 €	920 €
<b>Saint Clément</b>	Aménagement d'une aire de jeux <i>annule et remplace la 21<sup>ème</sup> Programmation FICT</i>	16 600 €	71 930 €	29 022 €	4 300 €
	Mesures conservatoires de l'église	18 615 €			4 235 €

<b>Saint Rémy-en-Rollat</b>	Travaux sur chaussée – Rue des Terres Noires	80 611 €	29 863 €* 29 863 €	28 214 €
<b>Seuillet</b>	Acquisition de matériels pour le café restaurant	16 374 €	66 748 €	1 863.50 €
<b>TOTAL 22<sup>ème</sup> PROGRAMMATION FICT : <u>63 236.50 €</u></b>				

\*Enveloppe FICT 2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide la 22<sup>ème</sup> liste des projets d'intérêt commun et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet,
- annule la 21<sup>ème</sup> programmation de FICT visant à accorder la somme de 8 000 € à la commune de Saint Clément pour l'aménagement d'une aire de jeux,
- autorise M. le Président ainsi que le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes.

Les crédits correspondants seront inscrits dans le budget principal 2021 - chapitre 204.

**N°32 - GARANTIE D'EMPRUNTS - ALLIER HABITAT - OPERATION BD DENIERE A VICHY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie d'emprunt de Vichy Communauté à l'organisme HLM ALLIER HABITAT, à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 856 900 euros souscrit par ALLIER HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt N°116851 constitués de 6 lignes du Prêt.

**N°33 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DT-DICT DU CRAIG (rapporteur M. Pierre Bonnet)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service mutualisé du CRAIG pour les DT-DICT. Les crédits nécessaires à cette adhésion sont inscrits au budget primitif 2021.

**N°34 - MOBILITES DURABLES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - TRANSPORT URBAIN MOBIVIE - AVENANT N° 9 AU CONTRAT - PROLONGATION CONTRAT DE MAINTENANCE DATACAR (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour, une contre M. Mayet et une abstention M. Devos), autorise M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n° 9 à intervenir au contrat de concession de service public qui n'emporte aucune modification des annexes contractuelles conformément au projet d'avenant.

**N°35 - MOBILITES DURABLES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - TRANSPORT URBAIN MOBIVIE - INDEXATION DES CHARGES CONTRACTUELLES - CHANGEMENT D'INDICES INSEE - AVENANT N°10 AU CONTRAT (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec le délégataire Transdev Vichy l'avenant n°10 à intervenir au contrat de

concession de service public qui n'emporte aucune modification des annexes contractuelles conformément au projet d'avenant.

### N°36 - CONCOURS « MON TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE » - DESIGNATION DES LAUREATS (rapporteur Mme Caroline Bardot)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser une quatrième édition du Concours Junior « Mon Territoire à Energie Positive », et d'attribuer :

- un prix d'une valeur de 500 € à cinq projets lauréats pour un montant total de 2 500 €,
- un prix d'une valeur de 500 € à l'action : « Création d'un parc pédagogique et sensoriel » de l'Association Pétilante Enfance Jeunesse (APEJ) de Saint-Yorre, place du Marché Couvert, 03270 Saint-Yorre,
- un prix d'une valeur de 500 € à l'action : « Fabrication d'une matériauthèque » du CFA BTP Allier, 12 Route de Charmeil, 03700 Bellerive-sur-Allier
- un prix d'une valeur de 500 € à l'action : « Végétalisons Cusset » du Conseil Municipal des Jeunes de Cusset, Place Victor Hugo, 03300 Cusset,
- un prix d'une valeur de 500 € à l'action : « Tri sélectif solidaire » du Collège Saint-Dominique de Vichy, 10 boulevard Carnot, 03200 Vichy,
- un prix d'une valeur de 500 € à l'action : « Promotion de l'éco mobilité » de l'IEQT Vichy – Ecole du Management des Risques et de la Performance, 5 Rue Montaret, 03200 Vichy.

### N°37 - TRANSITION ENERGETIQUE – RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME WATTY A L'ECOLE (rapporteur Mme Caroline Bardot)

Devant le souhait de Vichy Communauté de sensibiliser le jeune public, de proposer des actions d'animation sur la transition énergétique, les économies d'eau et d'énergies, dans le cadre de ce programme, et devant la possibilité de mettre en place l'animation Watty à destination de 50 classes du territoire sur les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 pour un montant de 11 601 € pour chaque année scolaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, s'engage pour 2 années scolaires, dans le programme WATTY à l'école dans le cadre de sa politique de transition énergétique.

### **TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS – DECHETS – ASSAINISSEMENT – PETITS ET GRANDS CYCLES DE L'EAU**

### N°38 - CONTRAT TERRITORIAL MORGE-BURON-MERLAUDE 2021-2023 ET CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC ET DE GESTION DE SERVICE (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve programme du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude pour la période 2021-2023 et son plan de financement.

M. le Président ou son représentant légal est autorisé à déposer ce contrat territorial auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour instruction et subventionnement puis à le signer, et à signer la convention de coopération public-public et de gestion de service avec les trois EPCI concernés.

M. le Président ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions relatives à la mise en œuvre du programme d'actions 2021-2023 auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N°39 - COOPERATION DECENTRALISEE PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE MAKENENE AU CAMEROUN (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'apporter une aide financière pour la réalisation de la première phase du projet d'adduction d'eau potable de MAKENENE à hauteur de 5 500 € H.T sous forme de contribution financière et 5 500 €HT sous la forme d'apports techniques, administratifs ou matériels.

Toutes les aides financières potentielles relatives au versement de ce projet de coopération décentralisée sont sollicitées.

Le projet de convention cadre de partenariat avec la commune de Makénéne est validé.

Les dépenses afférentes à la réalisation de cette action de coopération décentralisée seront inscrites à la section d'investissement du budget annexe Eau Potable.

N°40 - EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE EN DIRECTION DU HAMEAU DE FOREST SUR LA COMMUNE DE FERRIERES SUR SICHON (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser en régie l'extension du réseau d'eau potable (soit 700 mètres linéaires) jusqu'au hameau de Forest pour assurer la pérennité de sa desserte eau et d'en assumer l'investissement estimé à 28 000 € H.T., et de facturer à chacun des abonnés le coût des travaux de raccordement au nouveau réseau de distribution estimé à 2 000 € H.T.

M. le Président est autorisé à engager cette dépense et viser tout document lié à son application.

Les dépenses afférentes à la réalisation de cette prestation d'extension du réseau seront inscrites à la section de dépenses de fonctionnement du budget annexe Eau Potable.

Les recettes nécessaires relatives à la réalisation des prestations de raccordement au réseau seront inscrites à la section de fonctionnement du budget annexe Eau Potable.

N°41 - CONVENTION AVEC LE SMEA (MISSION DE CONDUITE D'OPERATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX) (RENOUVELLEMENT DE RESEAUX ET REMPLACEMENT SUPERVISION) (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la proposition du SMEA de compétence optionnelle afin d'optimiser les conditions de chantier via une convention entre le SMEA et Vichy Communauté et approuve le modèle de convention de conduite d'opération entre le SMEA et Vichy Communauté.

M. le Président est autorisé à signer la convention de conduite d'opération ainsi que tout document lié à son application.

Les dépenses afférentes à la convention seront inscrites à la section d'investissement du budget annexe Eau Potable.

N°42 - PROGRAMME 2021 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX D'EAU POTABLE (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Devant la nécessité de renouveler plusieurs tronçons du réseau d'eau potable de Vichy Communauté, et que ces derniers peuvent entrer dans les critères d'attribution d'aides financières gouvernementales, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à engager ces dépenses d'investissement et viser tout document lié à leur application.

Les dépenses afférentes à la réalisation de ce programme de travaux seront inscrites à la section d'investissement du budget annexe Eau Potable.

N°43 - BORDEREAU DES PRIX POUR LES TRAVAUX EN REGIE - EAU POTABLE  
(rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de compléter et d'approuver le nouveau bordereau des prix par des prestations supplémentaires dont les montants figurent dans l'annexe de la délibération.

Les recettes à la réalisation des prestations de raccordement au réseau seront inscrites à la section de fonctionnement du budget annexe Eau Potable.

N°44 - DECHETS - SPL ALLIER-TRI - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Devant la nécessité d'anticiper des investissements potentiels et permettre un apport en trésorerie, il apparaît nécessaire d'augmenter le capital social de la SPL à hauteur de deux cent cinquante mille euros (250 000 €) par augmentation du montant de chaque action, passant de 100 à 150 € l'action, dans lequel la participation de Vichy Communauté est fixée à trente-quatre mille huit cent euros (34 800 €), le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- l'augmentation de capital de la SPL ALLIER TRI par augmentation de la valeur des actions de 100 à 150 €,
- la modification de l'article 6 des statuts de la société portant sur la composition du capital social selon les éléments suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Augmentation de capital (€)	Capital total détenu
Vichy Communauté	696	34 800 €	104 400 €
SICTOM Cérilly	158	7 900 €	23 700 €
SICTOM Nord Allier	1 226	61 300 €	183 900 €
SICTOM Région Montluçonnaise	1 542	77 100 €	231 300 €
SICTOM Sud Allier	1 378	68 900 €	206 700 €
TOTAL	5000	250 000 €	750 000 €

- autorise la souscription à cette augmentation de capital en numéraire et approuver un versement complémentaire de 34 800 € à ALLIER TRI correspondant aux 96 actions détenues d'une valeur unitaire augmentée de 50 €,
- prévoit pour l'année 2021, les crédits correspondants à la somme de 34 800.00 € correspondant à 100 % du montant des actions de numéraire souscrites.

Mme Réchard ne comprend pas quelles sont les difficultés dont il est fait état, alors qu'il est par ailleurs fait état dans les délibérations de l'objectif de pallier à un déficit qui s'accumule depuis trois ans. Elle se demande donc si cette augmentation de capital – pour laquelle elle est favorable et dont elle trouve qu'elle constitue essentiellement un apport en trésorerie, suffira à résoudre des difficultés structurelles. Elle souhaite savoir quelle action corrective est envisagée concomitamment à cette augmentation de capital.

M. le Président revient sur la crise sanitaire qui, en France particulièrement, a fait s'effondrer le coût de rachat des matières premières et recyclées. Cet effondrement est aussi lié au fait qu'il est maintenant très difficile de déplacer ces matières à l'échelle mondiale (transferts des matières bloqués). L'anticipation de cette évolution était strictement impossible donc ce qui

est exposé ici ne remet absolument pas en question le modèle qui a été construit pour nos concitoyens. Il affirme que l'évolution est due à la fois à une explosion du tri lié à l'instauration des consignes de tri simplifiées mais également lié à l'explosion du commerce à distance. Il est intéressant de visiter le site à Chezy.

M. le Président se félicite d'avoir instauré ces consignes de tri et d'avoir construit un projet collectif à l'échelle de toutes les communes de l'Allier. Ce type de montage juridique était approprié au vu du projet collectif.

Mme Réchard concède que la crise a effectivement eu un impact fort et qu'elle sera encore là pour au moins une année voire plus. Elle souhaiterait cependant qu'on se projette dans des modèles économiques qui font que l'on transporte moins, que l'on essaie de s'affranchir au maximum de cours mondiaux et que l'on saisisse cette augmentation de capital pour essayer de réfléchir à un modèle innovant en rupture avec ce que l'on connaissait jusqu'à présent sur les problématiques de recyclages consécutives au tri parce qu'en effet, les apports en tri ont augmentés. Mais elle souhaite que l'on réfléchisse à la transformation des déchets.

M. le Président est d'accord pour réfléchir à cette possibilité mais affirme ne connaître aucun territoire qui peut estimer que le circuit de recyclage complet de l'intégralité des déchets d'un territoire se fait à l'échelle même de ce territoire.

Mme Réchard confirme qu'elle ne parle pas forcément de même territoire mais plutôt d'une échelle nationale.

M. Devos fait part de son inquiétude d'être confrontés à la même problématique pour les ombrières photovoltaïques qui sont sur les réseaux où le risque est de se retrouver avec un effondrement des rachats. Il estime que ce sont des dynamiques qui restent fragiles sur du long terme.

M. le Président ajoute que les évolutions réglementaires peuvent du jour au lendemain balayer des montages et des réflexions – comme sur le sujet du plastique. Des décisions peuvent parfois balayer tout un modèle et faire abstraction de dizaines d'années de construction d'un modèle d'organisation sur un territoire. Il confirme qu'il y a à la fois des facteurs exogènes au pays mais qu'il peut y avoir aussi des facteurs réglementaires endogènes qui peuvent complètement bouleverser un modèle. M. le Président prend d'ailleurs exemple sur ce modèle-là qui, paradoxalement a été financé par l'Etat dans le cadre d'un appel à projet ADEME et qui, quelques années après, a vu sa réglementation changer. Il confirme que la logique voudrait qu'on construise des modèles dont on a la certitude qu'ils sont durables ce qui est malheureusement de plus en plus difficile et de plus en plus complexe.

M. Aguiar complète qu'il est vrai que les réglementations changent constamment et annoncent que nous allons très rapidement être confrontés au tri des bio-déchets qu'il va falloir mettre en place à l'horizon 2023. Certaines consignes commencent déjà à émerger et nous demandent de diminuer les enfouissements de plus de la moitié. Toute la logique mise en place il y a quelques années avec le tri se retrouve aujourd'hui en difficulté. Malgré ces consignes, l'année 2020 a vu les tonnages livrés augmenter, ce qui prouve bien que les consignes de tri ont évolué : le tri augmente et la revente des produits est paradoxalement devenue négative avec une obligation de stocker. Le personnel présent a continué à travailler et à trier. D'autres difficultés sont à venir, pas forcément par rapport à la crise, mais avec des obligations très fortes.

Mme Réchard affirme que les propos de M. Aguiar sont très importants puisqu'à la fois l'obligation réglementaire peut être une menace mais aussi une opportunité, celle sur les bio-déchets en est une, puisque l'horizon est très proche – 2023 - et que les bio-déchets représentent 30 % des résidus sur les ordures ménagères. Elle suggère donc, en termes d'actions correctives de saisir cette opportunité sur les bio-déchets.

M. Aguiar conclut en garantissant à l'assemblée que l'ensemble du service déchets travaille là-dessus et suit de très près les évolutions. Un certain nombre d'orientations concernant ces sujets sera d'ailleurs présenté dans quelques temps.

**N°45 - DECHETS - SPL ALLIER-TRI - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - AVENANT 1 (rapporteur M. Bernard Aguiar)**

Devant la nécessité d'augmenter à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 la part fixe payée trimestriellement à la SPL ALLIER TRI, à savoir 67 325 € HT (en lieu et place de 43 950 € HT), le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant 1 au contrat.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer l'avenant 1 ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

**N°46 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E) - CONVENTION RELATIVE AUX D3E (LAMPES D'ECLAIRAGE) (rapporteur M. Bernard Aguiar)**

Devant l'intérêt pour Vichy Communauté de contractualiser avec les éco-organismes OCAD3E et ECO SYSTEM qui permettent d'organiser l'enlèvement, le transport et le traitement des lampes d'éclairage et de financer 100 % des coûts d'enlèvement, de transport et de traitement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de signer les conventions relatives aux lampes d'éclairage collectées à la déchetterie communautaire de Cusset d'une durée de 6 ans (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026).

Mandat est donné à M. le Président ou son représentant pour signer les conventions correspondantes.

**N°47 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E) - CONVENTION RELATIVE AUX D3E (rapporteur M. Bernard Aguiar)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de signer la Convention relative aux DEEE collectés à la déchetterie communautaire de Cusset jusqu'au 31 décembre 2026 (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, convention d'une durée de 6 ans).

Mandat est donné à M. le Président pour conduire toutes les négociations avec l'éco-organisme agréé ainsi que pour signer la convention. Les recettes seront imputées au service n°6002 du budget annexe DMA.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 20 heures 20.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

